

Le chemin le moins fréquenté

L'Émergence de la musicologie à la Faculté de musique de l'Université de Montréal 1951-1983*

« Musicologie: étude paléographique et critique des grands courants musicaux à travers les âges. » C'est ainsi que le premier annuaire de la Faculté de musique, celui de 1951, identifie le champ de la musicologie¹. Tout d'abord, le mot apparaît discrètement parmi les 40 matières enseignées²; ensuite, il se glisse d'une année à l'autre, dernier de la liste des cours de nature musicale, juste avant les disciplines culturelles.

Ainsi, la musicologie faisait partie du programme de la Faculté depuis le début. On s'en doute qu'en 1951, l'expression n'avait pas la même signification qu'aujourd'hui. Quel chemin a mené de la musicologie, version 1951, au programme actuel du secteur musicologie actuel? La structure pédagogique des dernières décennies donne l'impression que la musicologie e a été en place depuis toujours; on imagine difficilement le long effort d'exploration et d'expérimentation qui ont préparé le terrain pour un cadre d'enseignement et de recherche au niveau des trois cycles.

Ce texte propose à la fois de retracer le parcours d'un projet qui a pris nombre d'années à se cristalliser et de baliser les étapes par lesquelles sont passés le terme et la discipline depuis les premières années de la Faculté jusqu'à l'accréditation des programmes en musicologie par la Commission des études en 1983. La lecture des textes administratifs, principalement les annuaires et les procès-verbaux du Conseil de la Faculté, permet de saisir les étapes significatives qui ont précédé et préparé la structuration du programme en musicologie, commencée en 1967 et complétée en 1983.

Les documents d'archives préservent les traces de chaque étape, indiquant les dates, définissant la terminologie, précisant les objectifs et les moyens mis en œuvre, retenant les noms des artisans qui ont participé à l'organisation du secteur musicologie. Un premier survol des textes met en relief les années d'exploration, les défis et les obstacles sur le

* Mes remerciements à M. Philip Gareau, assistant de recherche, qui a collaboré efficacement à la préparation de ce texte.

¹ p. 20, n. 31.

² p. 7.

parcours qui a mené la discipline de sa première mention dans l'Annuaire de 1951 jusqu'à sa concrétisation académique. Au-delà de l'information chronologique, il est intéressant de voir comment la notion même de musicologie s'est modifiée au fil des années, de même que l'intérêt accordé à ses différents champs d'étude. Les transformations du programme ont suivi un cheminement inégal: de 1951 à 1967, la musicologie n'était s'abord qu'un cours parmi les 39 autres d'un programme général, puis une option du premier cycle portant le nom d'**Histoire et langues musicales** (1967), volet préparatoire à la spécialisation en **Musicologie** aux études supérieures. Par la suite viendront les grades de Maîtrise (M. Mus. Histoire de la musique, en 1971, changé en M.A. Musicologie, en 1975), de Doctorat (Ph.D. Musicologie, en 1978), et, enfin, de Baccalauréat (B.A. Musicologie, en 1983)³.

En parcourant ces textes, on remarque que le vocabulaire et le sens des mots ont évolué, reflétant les changements dans la vocation de l'enseignement universitaire en général, dont la conséquence sera l'ouverture des frontières religieuses et culturelles du milieu.

Afin de mieux définir le cadre dans lequel s'inscrit le devenir de la musicologie à la Faculté de Musique, rappelons quelques points de repères historiques⁴.

Créée en 1876, l'Université de Montréal est alors une ramification de l'Université Laval, dirigée par le Conseil universitaire unique placée directement sous l'autorité apostolique de Rome. Elle garde ce statut de dépendance de l'Université Laval jusqu'en 1919, alors que le pape Benoît XV lui accorde une autonomie qui sera confirmée par une bulle pontificale en 1927 et des statuts propres en 1936.

³ En cours de route, la Faculté révisé ses programmes plusieurs fois, les modifications les plus importantes datent de 1967, 1970, 1975 et 1978. Les textes d'introduction des annuaires expliquent l'orientation et les objectifs des nouveaux programmes (Annuaire 1967-1968, p. 4), les règlements pédagogiques repensés dans le but de répondre « à l'évolution rapide des nécessités de l'enseignement et des techniques artistiques », mais aussi pour assurer « la souplesse qu'exige l'intégration dans une société où la demande obéit à des impératifs changeants. » Annuaire, 1970-71, p. 4.

⁴ Annuaire 1976-77, p. IX, résume l'historique de l'Université. Pour compléter, consulter M.-Th. Lefebvre et J.-J. Nattiez, « La Faculté de musique de l'Université de Montréal: un survol de son histoire » dans *Hommage aux Bâtisseurs*, p. 18-38, livret du concert du 3 février 2001, Célébrations du Cinquantenaire de la Faculté de musique. Voir aussi la monographie de L. Bail-Milot, *Jean Papineau-Couture, la vie, la carrière et l'œuvre*, Hurtubise HMH, 1986, notamment le chapitre IV, « L'Universitaire » (p. 86-109), comporte des témoignages des artisans, bâtisseurs de la Faculté, au temps où Jean Papineau-Couture (en particulier des années 1968-1973 à titre de doyen), éclairant la situation politique et sociale du milieu qui a influencé l'orientation de l'institution.

Après une période de graves crises financières (1931-1941) et de difficultés de gestion (1941-1950), l'Université de Montréal commence son véritable essor: en 1950, le Gouvernement du Québec lui donne une charte qui assouplit son administration et unifie l'organisation des études, favorisant ainsi la création de plusieurs facultés et départements. C'est dans ce contexte que la Faculté de musique sera fondée en 1950 par le Conseil des gouverneurs de l'Université de Montréal, à la demande de S.E. le Cardinal Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal et chancelier de l'Université.

La première période de développement de la Faculté de musique s'achève en 1967 par l'émancipation de l'Université de la Constitution apostolique qui l'avait fondée en 1878. En effet, c'est en 1967 que le Gouvernement du Québec accorde à l'Université une charte par laquelle elle devient une institution à caractère public, détachée définitivement de son statut ecclésiastique. L'impact de cette charte sera décisif tant pour l'orientation de la Faculté que pour ses priorités pédagogiques dans les années à venir.

Organisation des programmes

De 1951 à 1967, l'enseignement se divise en deux secteurs appliqués à tous les grades : **Musique sacrée** et **Musique profane**.

Tableau 1.

Premier cycle

1951-1967		1967-1969		1970		1983	
Musique sacrée	Musique profane			Baccalauréat ès art (B.A.) maj. Musique (jusqu'à 1978)			
(Tous les cycles)		Baccalauréat (B.Mus.)		Baccalauréat (B.Mus.)			
		Général	Spécialisé	Général	Spécialisé		
			Interprétation		Interprétation		
			Composition, écriture et		Composition		
			musicologie		Histoire et langues musicales		Musicologie

Cette division disparaît en 1967-1968 et est alors remplacée par le Baccalauréat général et le Baccalauréat spécialisé comportant les options **Interprétation** (piano, orgue, cordes, vents et chant) et **Composition, écriture et musicologie**. En 1970-1971, ce dernier se divisera en trois options distinctes: **Composition** et **Écriture**, tandis que Musicologie deviendra l'option **Histoire et langues musicales**. Douze ans plus tard et après plusieurs adaptations du programme, l'option Histoire et langues musicales deviendra le **Baccalauréat spécialisé en Musicologie (1983)**.

En ce qui concerne les études supérieures, les années 1967-1970 seront une période de transition et d'adaptation: cela est visible dans la fluctuation et le chevauchement de l'ancien et du nouveau programme de deuxième cycle. Ainsi, la Licence sera remplacée par la Maîtrise, dans la même foulée de réorganisation des programmes de premier cycle, mais survivra en parallèle pendant plusieurs années. La licence disparaîtra de l'annuaire en 1971, mais on trouve la mention de plusieurs étudiants qui obtiendront l'ancien diplôme jusqu'en 1974.

Quelle était la différence entre ces deux grades de deuxième cycle ? Est-ce que les deux permettaient l'accès au doctorat ? La distinction n'est pas évidente. Le procès-verbal du 26 novembre 1971 du Conseil de la Faculté présente quelques éclaircissements:

Au niveau de la licence, il s'agit de l'investigation d'une matière; le doctorat, par ailleurs, suppose une conclusion personnelle et un apport original.

[...] Aucune université ne peut accepter le passage automatique de la licence au doctorat⁵.

Pourtant, jusqu'en 1975 - année où la licence se transformera en maîtrise avec des exigences pédagogiques plus poussées et mieux définies (40 cr. de cours, plus un mémoire) - le règlement pédagogique accepte soit la licence, soit la maîtrise en musique comme préalable à l'admission au doctorat⁶.

⁵ 207^e réunion, 26 novembre 1971, n. 610.

Ce dédoublement de grades de deuxième cycle reflète l'oscillation entre deux modèles, français et américain, qui se mélangeaient dans la conception pédagogique de l'enseignement. L'ambiguïté disparaîtra à la création de la Faculté des études supérieures (F.E. S.) qui a unifié les grades et les critères pour l'ensemble de l'Université.

⁶ Annuaire 1973-74, p. 83.

Tableau 2. Études supérieures

1951-1955	1956-1965	1966-1970
		Licence d'enseignement secondaire (musique) [L.E.S. (musique)]
Licence (Musique sacrée/Musique profane)		
Maîtrise	-----	-----
Doctorat (Musique sacrée/Musique profane)		

1971-1974	1975-1977	1978 -
Licence d'enseignement secondaire (musique) (L.E.S.)	-----	-----
Maîtrise en Musique (M. Mus.) : Interprétation, Composition, Histoire de la musique	M.A. musique Composition Interprétation M.A. Musicologie	M. Mus. Composition Interprétation M.A. Musicologie * avec mémoire * sans mémoire
Doctorat en musique (D.Mus.)	D.Mus. Musicologie	Ph.D. Musicologie

Les tableaux montrent les grandes lignes de l'organisation des études de la Faculté au fil des ans et mettent en relief les années décisives qui ont marqué l'orientation de l'Université de Montréal, de même que les priorités pédagogiques de la Faculté de Musique⁷ et la définition progressive du programme en musicologie.

⁷ Depuis 1966, la Faculté est locataire de l'École de musique Vincent-d'Indy, disposant de trois petits locaux pour l'administration, et trois salles de cours au 6^e étage du 210, Chemin Bellingham (qui deviendra Avenue Vincent d'Indy), locataire de l'École de musique Vincent d'Indy. Le corps enseignant compte cinq professeurs réguliers, un professeur à temps partiel, un chargé d'enseignement et huit professeurs à la leçon (p. 29 de l'Annuaire 1967). Les nouveaux programmes entraînent l'engagement de nouveaux professeurs et l'augmentation significative du nombre d'étudiants. L'espace devient vite trop restreint, et deux années plus tard, en 1969, la Faculté déménagera au 2375, Chemin de la Côte Sainte-Catherine, au pavillon Marguerite d'Youville, partagé avec la Faculté des Sciences infirmières et le Département de l'Urbanisme. La Faculté y restera quatorze ans, dispersée entre le premier et le septième étage, en constante crise de logement. Entre 1977 et 1983, il faudra ajouter la location provisoire d'une annexe, l'École Logan, pour répondre aux besoins

Quant à la durée des études, les vingt premières années sont sous le signe de la fluctuation: entre une et quatre années pour le baccalauréat, et un à deux ans pour la licence. La stabilisation du baccalauréat de trois ans correspond à la création des CEGEPs en 1967, et celle des grades supérieurs, au moment de l'instauration de la F.E.S. (1972).

Les années d'exploration

À partir de 1967, le développement des programmes devient plus marqué; l'engagement de nouveaux professeurs et l'intérêt croissant des étudiants pour la formation musicale stimulent l'enrichissement de la banque de cours et l'exploration de différentes orientations pédagogiques. Suivons cette histoire de plus près.

L'annuaire de 1970-1971 indique des modifications importantes des règlements pédagogiques « pour satisfaire à l'évolution rapide des nécessités de l'enseignement et des techniques artistiques⁸ ». Le changement concerne l'assouplissement de la structure des cours et la promotion par matière. Pour notre sujet, c'est l'année de la création du programme du Baccalauréat en musique, spécialisé en **histoire et langues musicales**⁹, selon le modèle des programmes *History and Literature of Music* des universités anglophones. L'année suivante, le Baccalauréat en histoire et langues musicales aura son prolongement en maîtrise (M. Mus.) mention **Histoire de la musique**¹⁰.

pressants d'espace. Enfin, la dernière année de son décanat (1978-79), Gilles Manny a réussi l'impossible : il a obtenu le soutien conjoint du Gouvernement du Québec et de l'Université de Montréal pour l'acquisition de l'édifice de l'École Vincent d'Indy (procès-verbal de la 341^e réunion du Conseil, 16 février 1979, CFMUS 341-4; remerciements du Conseil à G. Manny: procès-verbal de la 396^e réunion, 31 août 1983, CFMUS 396-10.3). Ainsi, en 1983, la Faculté s'installe définitivement au 200, Avenue Vincent d'Indy, devenu Pavillon de la Faculté de musique. La boucle est bouclée avec un clin d'œil de l'histoire: la Faculté retourne de plein droit sur les lieux qu'elle avait occupés en tant que locataire une quinzaine d'années plus tôt.

⁸ Annuaire 1970-71, p. 4.

⁹ Pour les jeunes générations, l'appellation de ce baccalauréat peut prêter à confusion. Le titre a retenu deux domaines d'études qui étaient les piliers de la spécialisation. Les Langages musicaux proposent une approche originale du répertoire musical, intégrant la théorie, l'analyse et l'écriture de façon équilibrée.

Voici la description de l'annuaire 1972-73, p. 37: « Ce cours incite à découvrir tous les aspects de la musique occidentale en retraçant les chemins parcourus au cours des différentes étapes de l'histoire. On y travaille à une reconstitution du langage musical au moyen de l'audition, de l'analyse des partitions, de notions théoriques aperçues dans leur contexte. [...] les conclusions tirées de l'analyse des œuvres servent de moyens à l'étudiant pour : 1) mieux connaître les grands compositeurs et leurs périodes; 2) établir un parallèle entre plusieurs œuvres du même auteur ou plusieurs auteurs d'une même période; 3) utiliser à l'intérieur d'un travail d'écriture, les quelques caractéristiques générales d'un compositeur. »

¹⁰ Annuaire 1971-72, p. 21.

L'hésitation à utiliser l'expression **musicologie**¹¹ est révélatrice de l'ambiguïté de la terminologie et de la diversité des définitions de la discipline. D'ailleurs, la situation générale de la musicologie montrait des signes d'une remise en question sérieuse, à la fois de ses méthodes de travail, de ses sujets et domaines de recherche, essentiellement axés sur l'histoire, de même que de la pertinence de ses objectifs traditionnels. L'examen des programmes des universités canadiennes, américaines et européennes, ainsi que les communications aux récents congrès de musicologie, marquaient une tendance claire à ouvrir les frontières à d'autres disciplines que l'histoire et à développer des méthodes de recherche inspirées par d'autres sciences humaines¹².

C'est dans cet esprit, qu'à l'automne 1972 les professeurs de la Faculté concernés par la musicologie ont formé un Comité afin de mettre en commun leurs réflexions, échanger leurs idées et élaborer un projet de programme complet de trois cycles¹³. Les membres du comité, chacun selon ses champs d'intérêt, avaient esquissé un projet¹⁴ qui présentait une vision générale ou spécifique de la discipline. Les documents de travail proposaient plusieurs programmes d'enseignement, des cadres de recherche et de publication, des ressources nécessaires à leur réalisation, ainsi que les perspectives de carrière pour les étudiants. Il est intéressant de relever quelques définitions de la musicologie proposées dans ces textes:

- « La musicologie est la discipline qui comprend tous les abords, toutes les méthodes scientifiques qui sont capables de fournir de l'information sur la musique¹⁵.»
- « Musicologie : expression qui réunit tous les aspects scientifiques concernant le son et l'art sonore¹⁶.»
- « Toute discussion concevable sur des sujets musicaux impliquant un savoir scientifique¹⁷.»

¹¹ L'annuaire de 1970-71 (p. 20), annonce que « le programme d'une mention Musicologie est en préparation et sera communiqué dès qu'il sera définitivement établi. »

¹² Trois décennies plus tard, il est intéressant de lire à ce sujet l'article de Margaret Bent, « Le métier de musicologue », dans *Musiques, Une Encyclopédie pour le XXI^e siècle*, vol. 2 : *Les savoirs musicaux*, sous la direction de J.J. Nattiez, Actes Sud/Cité de la musique, 2004, p.611-627.

¹³ Les documents de travail du Comité de musicologie de 1972-1973 se trouvent dans les dossiers personnels de D. Smoje.

¹⁴ Les esquisses ont été proposées par Louise Gariépy, Louise Hirbour-Paquette et Jean-Jacques Nattiez, Maryvonne Kendergi, Dujka Smoje et Gerrit Tetenburg.

¹⁵ Gerrit Tetenburg.

¹⁶ Dujka Smoje.

¹⁷ Cité dans le texte de L. Hirbour-Paquette et J.J. Nattiez.

Ces définitions ratissent large, telles des portes grandes ouvertes sur des disciplines connexes variées, avec un même refrain: « toutes les méthodes scientifiques », « toute discussion concevable », « tous les aspects scientifiques ».

À plus de trente ans de distance, ces projets révèlent une vision vaste et audacieuse, une imagination débordante et une motivation prête à tous les défis. Mentionnons que chacun des participants avait apporté son bagage et ses expériences d'ici et de l'étranger, proposant un programme détaillé de formation et de recherche en musicologie. Quelques idées parmi les plus intéressantes: une Maîtrise en musicologie appliquée axée sur la pratique d'interprétation de la musique ancienne - Tetenburg); un programme de préparation aux carrières de promotion et d'administration de la musique (semblable à la MBA - Kendergi), un autre, en ethnomusicologie, selon le modèle de l'Université de l'Indiana (Hirbour-Paquette et Nattiez). Le projet les plus ambitieux est sans doute celui d'un Institut de musicologie dans le cadre de la Faculté des études supérieures (F.E.S.), inspiré par le modèle de l'Institut d'Histoire des sciences qui venait d'être créé à l'Université de Montréal, dans le but d'offrir un enseignement de niveau supérieur et de développer la recherche et la publication des travaux résultant de ses activités (Hirbour-Paquette et Nattiez). Dans le cadre de cet Institut, une place particulière aurait été réservée à l'enseignement et à la recherche en acoustique musicale (projet préparé par Louise Gariépy).

L'effervescence était dans l'air. C'était l'époque de la restructuration des institutions existantes à l'Université de Montréal qui commence par l'abolition de cinq Facultés: arts, lettres, philosophie, sciences et sciences sociales et la transformation des quatre dernières en départements de la nouvelle Faculté des arts et sciences (F.A.S.). Ce regroupement de différents domaines dans le cadre d'une même Faculté devait favoriser l'essor des programmes multidisciplinaires et le décloisonnement des champs d'études spécialisés¹⁸. Ensuite, la création de la Faculté des études supérieures (F.E.S.), dont la tâche était de coordonner les règlements pédagogiques et de gérer les programmes des 2^e et 3^e cycles de l'ensemble de l'Université, amenait un vent frais propice à la révision des

¹⁸ Annuaire 1976-77, p. IX.

anciens programmes ou à la proposition de nouveaux programmes de maîtrise et de doctorat¹⁹.

Le moment et le contexte semblaient favorables à la réalisation des projets en musicologie, à l'exception d'une question qui devenait brûlante et dont la réponse déterminerait le développement du secteur musicologie: le statut de la Faculté de musique dans le cadre de ces nouvelles facultés, et, plus important, sa place au sein de l'Université. En vérité, le problème était beaucoup plus vaste; il s'agissait de la présence même de l'art à l'Université. Faudrait-il accorder une place aux arts - donc à la créativité et par conséquent à la musique - dans ce milieu académique? Si oui, dans quelle structure les placer, comment les gérer sur le plan pédagogique et universitaire? Sinon, que faire de la Faculté de musique? L'intégrer à la Faculté des arts et sciences? Ou bien, créer un département de musicologie, qui ferait bon ménage avec d'autres disciplines humanistes de la F.A.S. ? Dans ce cas, que faire des secteurs de la créativité, de l'interprétation et de la composition ? Ce véritable casse-tête occupera la direction de l'Université et sera au cœur des débats de la Faculté pendant sept ans.

L'histoire peut paraître marginale par rapport à notre sujet, appartenant davantage aux méandres de la gestion universitaire et reliée au contexte culturel du milieu. Pourtant, cet épisode illustre le véritable enjeu de la musicologie: dans la culture occidentale, la musique et le musicien ont un visage double. Comment les approcher? Art ou science? Création ou savoir? Celui qui fait ou celui qui sait? *Cantor* ou *musicus*? Ces deux mots résument de façon lapidaire le dilemme de la discipline, aussi ancien que le premier mot rationnel sur la musique. La démarche, le métier, les talents et les critères sont différents, souvent en compétition. Est-il possible de les concilier, en partageant les intérêts, la motivation et les compétences? Certains échecs sont parfois des prémices de réussite...

¹⁹ Ces changements se sont aussi répercutés dans la gestion de la Faculté. À l'automne 1973, le Conseil et le nouveau doyen, Gilles Manny, ont décidé de nommer des responsables de chaque section dans le but de suivre de près le parcours des étudiants au premier cycle. Le doyen a créé la fonction d'Adjoint du doyen aux études supérieures à qui il a confié la coordination des programmes de maîtrise et de doctorat. De 1973 à 1978, la responsable de la section Histoire et langues musicales avait été Louise Hirbour-Paquette, et Dujka Smoje était l'adjointe au doyen pour les études des 2^{ème} et 3^{ème} cycles. Voir Annuaire 1973-74, p. 3.

La saga de l'intégration de la Faculté de musique à la F.A.S. (1971-1980)²⁰

Après trois décennies, il est possible d'avoir une vision d'ensemble, de suivre le fil de l'intrigue à travers ses rebondissements, ses contradictions, ses surprises et ses revirements. Pour les témoins et acteurs de cette histoire, tout le devenir de la Faculté se jouait durant ces années.

Le point de départ, est la création, en 1971, de la Faculté des arts et des sciences (F.A.S.), rassemblant différents départements (anciennes facultés) et coordonnant les règlements pédagogiques et le budget. Une question s'est posée: serait-il pertinent d'intégrer la Faculté de musique dans ce vaste ensemble que constituait maintenant la Faculté des arts et des sciences? Afin de voir plus clair, au printemps 1971, l'Assemblée et le Conseil de la Faculté ont des réunions intensives, dans le but de définir et préciser sa vocation, comme le demandait le Conseil de l'Université aux unités candidates à l'intégration à la F.A.S. Au mois de mai²¹, la Faculté organisait un colloque sur le thème suivant: « **La Faculté de musique dans le contexte universitaire et social du Québec d'aujourd'hui et de demain** », auquel participaient tous les membres de la Faculté, y compris les étudiants. Les enjeux n'étaient pas évidents: la comparaison avec d'autres universités nord-américaines faisait ressortir que leurs facultés de musique n'étaient pas intégrées à la *Faculty of Arts and Sciences*, mais plutôt aux structures d'une *Faculty of Fine Arts*²². Le doyen de la Faculté de musique de l'Université de Montréal, Jean Papineau-Couture, avait fait un tour d'horizon des différentes structures des écoles de musique et des conservatoires nord-américains pour en tirer une constatation générale: lorsque la musique est comprise dans une *School of Humanities*, elle ne peut pas se développer²³. Par

²⁰Cet épisode pourrait faire l'objet d'une étude à part, qu'il faudrait placer dans un contexte culturel plus vaste. Le Rapport Rioux (« La société, la culture et l'éducation », *Rapport de la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec*, l'Éditeur officiel du gouvernement du Québec, 1968) n'était certainement pas étranger à ce mouvement. Le récit présenté ici est un résumé fondé sur les informations transmises par les procès-verbaux du Conseil et les annuaires de la Faculté et rédigé dans l'intention d'éclairer le sujet central de cet article. Les documents administratifs ne racontent qu'une partie de l'histoire, et pour comprendre tous les enjeux, il faudrait les compléter par des témoignages vivants et une recherche approfondie du contexte social et culturel du Québec en mutation des années 1967-1978.

²¹ Procès-verbal de la 190^e réunion du Conseil, 23 avril 1971. Le colloque a eu lieu du 10 au 15 mai 1971.

²² Procès-verbal de la 184^e réunion du Conseil, 19 février 1971.

²³ Procès-verbal de la 189^e réunions du Conseil, 2 avril 1971.

conséquent, le Conseil de la Faculté demanda à l'Assemblée universitaire de reporter la décision concernant son statut d'au moins un an²⁴.

Tenant compte de cette demande, l'Assemblée universitaire avait créé un Comité *ad hoc*, chargé d'étudier les conditions d'intégration de la Faculté de musique à la F.A.S.²⁵ Ses recommandations seront présentées en juin 1971. La réaction du Conseil est alors très positive; les commentaires soulignent de nombreux avantages, dont l'accès direct au Comité de planification, le bénéfice d'un statut particulier au sein de la F.A.S., ainsi que la création d'un comité sur les arts à l'université qui ouvre les perspectives à son développement²⁶. Suite à ce rapport, le revirement est radical et les réserves de certains disparaissent. D'ailleurs, selon un membre du Conseil, « la Faculté bénéficie de l'appui d'un groupe de personnes qui souhaitent vraiment son développement quand, il n'y a pas si longtemps, on se posait des questions sur l'avenir même de la Faculté ²⁷ ». L'ensemble des recommandations est en effet très constructif; il tient compte des particularités de la Faculté de musique et formule des conditions pour son développement dans le cadre de la F.A.S. Une de ces conditions demande la création d'un autre comité, officiellement appelé le Sous-comité du Comité de Planification, chargé d'étudier l'avenir de la Faculté de musique²⁸.

Les perspectives semblent alors prometteuses. A l'automne 1971, après seulement quelques mois de travail, le Sous-comité du Comité de planification dispose d'un mandat clair: se saisir des problèmes que pose l'intégration de la Faculté de musique au sein de la F.A.S.²⁹, examiner son potentiel pour l'avenir dans ce cadre et, enfin, explorer la question de l'enseignement des arts à l'Université de Montréal.

Assez rapidement, le projet s'enlise. Faute de moyens ou de circonstances favorables, le travail du Sous-comité est au ralenti. En septembre³⁰, le Conseil apprend que le Sous-comité, qui doit se prononcer sur l'intégration éventuelle de la Faculté de musique dans la F.A.S., a pris du retard et qu'il était resté sans président. On confie donc la suite de

²⁴ Procès-verbal de la 191^e réunion du Conseil, 23 avril 1971.

²⁵ Procès-verbal de la 191^e réunion du Conseil, 30 avril 1971, 522.1.

²⁶ Procès verbal de la 194^e réunion du Conseil, 14 juin 1971, 537.

²⁷ Id.

²⁸ Procès-verbal de la 208^e réunion du Conseil, 3 décembre 1971, 208^e réunion, 618.2.

²⁹ Pour les détails du mandat voir le procès-verbal de la 208^e réunion du Conseil, 3 décembre 1971, 618.2.

³⁰ Procès-verbal de la 240^e réunion du Conseil, 22 septembre 1972, 765.

la démarche à un groupe de travail du Sous-comité qui présenta son rapport en octobre. En lisant les grandes lignes du rapport, on comprend les réactions de consternation des membres du Conseil de la Faculté; ses directives imposent des décisions qui excluent toute marge de manœuvre. L'avenir de la Faculté est tracé et déterminé sans appel. Voici un extrait de ce rapport:

La décision de principe de l'intégration ayant été prise, tout délai rendant l'intégration plus difficile, et n'ayant pas relevé d'obstacles majeurs dans les modalités d'intégration ni de problèmes particuliers qui n'ont pas leur équivalent dans d'autres départements, le groupe de travail recommande 1) l'intégration immédiate de la Faculté de musique à la F.A.S.; 2) que la F.A.S. rencontre les professeurs et les étudiants de la Faculté de musique afin de leur expliquer les implications de l'intégration³¹.

D'autres détails du rapport clarifient la structure d'une éventuelle unité Musique, le nombre d'étudiants libres, l'administration des dossiers des étudiants, la communication avec l'administration, le pourcentage du budget consacré à l'enseignement, etc. Au Conseil, les objections fusent de toutes parts, car le rapport ne s'intéresse qu'aux aspects administratifs des modalités d'intégration, à la gestion de l'unité, et ce, sans traiter de la vocation même de la Faculté, ses aspects pédagogiques et de son rayonnement. Le rapport sera refusé, car il ne tient pas compte des conditions à l'intégration, clairement définies l'année précédente par le Comité *ad hoc*. Entre autres, la recommandation de la création d'un campus des arts a été complètement oubliée.

A l'automne 1972, le Conseil poursuivra la discussion autour du rapport pendant plusieurs réunions. Il est évident que la présence des arts à l'Université était un fait nouveau qui posait certainement un problème à l'administration. L'intégration de la Faculté de musique à la F.A.S. apportait une solution rapide, sans doute la plus simple, vue de l'extérieur. Elle contournait toutefois le véritable enjeu – celui de la place de la créativité à l'université – clairement perçu par le premier Comité *ad hoc* et occulté par le deuxième Sous-comité.

Au printemps 1973, le Conseil apprend que le Comité de planification recommande l'intégration de la Faculté, malgré le fait que les conditions précisées et acceptées de part et d'autre en 1971 n'aient pas été remplies. À la réunion du Conseil, le 11 mai, le doyen

³¹ Cité dans le procès-verbal de la 421^e réunion du Conseil, 6 octobre 1972, 770.

Jean Papineau-Couture rend compte des délibérations de l'Assemblée universitaire concernant la recommandation du Comité de planification. Les discussions à l'Assemblée ont été vives et partagées, mais une intervention fort pertinente du doyen de la F.E.S., Henri Favre, vient orienter la suite des événements. Il résume la situation en soulignant qu'il faudrait « définir les secteurs de créativité avant de définir leur vraie place dans l'université ». Cette question fondamentale a été transmise au Comité de planification³² pour fins d'étude. Comme conséquence, l'intégration de la Faculté demeure en sursis, sa situation en état de flottement. Cependant, cela ne retardera pas l'adaptation des programmes des études supérieures au règlement-cadre de la F.E.S.

Entre-temps, un nouveau mandat est confié au Sous-comité de l'enseignement des arts, qui esquisse un projet ambitieux pour « L'avenir des arts à l'université de Montréal ». Ce projet, longuement discuté aux réunions du Conseil en novembre 1974, propose le regroupement des disciplines artistiques autour d'un lieu de création indépendant des contraintes académiques. Les activités seraient ainsi partagées en deux secteurs parallèles: d'une part, la formation artistique et académique, et d'autre part, la création et l'expérimentation. Dans le cadre d'une future Faculté des Arts, tous les arts (plastiques, cinéma, musique, danse, etc.) seraient regroupés sur un même campus. Cette conception est séduisante, mais le projet restera à l'état virtuel, de même que les discussions sur les arts et la musique à l'Université de Montréal³³.

La prochaine mention de la saga de la F.A.S. n'apparaît que quatre ans plus tard, en 1978, dans les procès-verbaux du Conseil: l'Assemblée universitaire recommande que la Faculté de musique garde son statut de faculté³⁴. Par sa publication dans la *Gazette officielle* du 16 février 1980, cette recommandation aura force de loi³⁵.

Ainsi se termine la saga de l'intégration de la Faculté de musique à la F.A.S, au terme de neuf années d'exploration, de projets pluridisciplinaires et de rêves d'un campus des arts.

³² Pour cette intervention, le Conseil avait envoyé une lettre de remerciements au doyen de la F.E.S., Henri Favre. Procès-verbal de la 263^e réunion du Conseil, 11 mai 1973, 897.

³³ Par la suite, c'est l'Université du Québec à Montréal qui trouvera les moyens de réaliser cette idée en créant le Département des arts de l'interprétation (théâtre, musique, danse).

³⁴ Procès verbal de la 340^e réunion du Conseil, 15 décembre 1978, CFMUS 340-40.

³⁵ Procès-verbal de la 353^e réunion du Conseil, 7 mars 1980, CFMUS 353-4.2.

Trente ans plus tard, on peut toujours s'interroger: que serait devenue la Faculté de musique en tant que département ou école de la F.A.S.? Quelle perspective se serait ouverte si le projet d'une Faculté des Arts s'était réalisé? La collaboration entre arts plastiques, cinéma, musique, aurait-elle apporté quelque chose de nouveau? La tendance individualiste innée à la nature des artistes aurait-elle maintenu des cloisons? Quelle ouverture au public et aux étudiants aurait créé un campus consacré aux arts?

Cet épisode est révélateur de la difficulté d'intégrer les arts, la musique en particulier, dans un milieu académique, en tenant compte de la créativité dans un cadre de connaissance et de savoir. Cette constatation ramène la question tant de fois réitérée : pourquoi la musique devrait-elle faire partie de l'enseignement universitaire? À la rigueur, la musicologie peut trouver sa place parmi d'autres sciences humaines. Toutefois, comment inclure la création et l'expérimentation, domaines qui ont déjà leur place au conservatoire? Faut-il dédoubler le conservatoire? En quoi la formation des musiciens, interprètes et compositeurs est-elle différente à l'université de celle enseignée au conservatoire?

Plus près de nous, un autre épisode mérite d'être mentionné, bien qu'il dépasse la période étudiée par cet article³⁶. À la fin des années 90, un projet de partenariat entre le Conservatoire de musique du Québec à Montréal et la Faculté de musique a vu le jour. Le Ministère de la culture du Québec y était impliqué et la volonté politique de l'Université confirmée. En 1998 et 1999, les discussions entre les deux institutions étaient sérieusement avancées. Le Ministère de la Culture avait pour but de contrôler le budget et les dépenses, ainsi que de restreindre le dédoublement des programmes. De leur côté, les deux institutions envisageaient le projet dans la perspective d'une grande école de formation musicale. Leur objectif était d'allier les forces des deux maisons d'enseignement musical, d'échanger les compétences et les étudiants, tout en préservant le profil et les priorités de chacune.

L'idée était noble, mais au bout de quatre séances du comité conjoint, Conservatoire de musique de Montréal/Faculté de musique de l'Université de Montréal, il était devenu évident que les divergences étaient profondes: la mission, les approches et les besoins étaient difficilement conciliables. Malgré les points d'intérêt commun, notamment

³⁶ Les informations à ce sujet ont été retracées dans le dossier des notes de Francine Lefebvre, secrétaire du Comité de liaison CMM/FMUdeM.

concernant l'orchestre et les formations de musique d'ensemble, plusieurs volets des programmes semblaient incompatibles. Le Conservatoire avait comme priorité de former des interprètes et des compositeurs de niveau professionnel, tout le reste étant considéré comme marginal; d'autre part, la Faculté de musique favorisait la formation des musiciens et musicologues dans une vision plus large au premier cycle, ainsi qu'une spécialisation poussée au niveau des études supérieures correspondant aux exigences des grades universitaires.

De nouveau, toutes les interrogations qui ont agité les esprits trois décennies plus tôt revenaient à l'ordre du jour. Autre contexte, autres idées, mais toujours les mêmes problèmes, illustrant bien la divergence entre les critères de la profession d'interprète, de musicien créateur en général, et des connaissances humanistes, difficiles à concilier dans un cadre pédagogique déjà existant. Encore *cantor* et *musicus* ...

Le projet n'a pas eu de suites concrètes.

L'histoire continue

Après ce détour, reprenons le fil laissé en suspens en 1972. Pendant que la discussion sur le statut de la Faculté animait ses relations avec l'extérieur, elle a aussi ralenti la suite des travaux du Comité de musicologie, mis en veilleuse tous les projets d'envergure, en attendant la décision concernant l'intégration de Musique à la Faculté des arts et sciences, et le cas échéant, les modalités de cette intégration. Entre-temps, la F.E.S. a coordonné l'élaboration des programmes aux études supérieures dans tous les secteurs. On a créé trois Maîtrises en Musique avec spécialisation en **Interprétation**, en **Composition** et en **Musicologie** (1972). Trois ans plus tard, cette dernière deviendra **Maîtrise ès Arts en musicologie** (1975) et le doctorat en musique obtiendra aussi la distinction de la discipline, (**D. Mus. Musicologie**). Enfin, en 1978, le doctorat en musicologie deviendra **Ph.D. en musicologie**³⁷.

³⁷ Procès-verbal de la 329^e réunion du Conseil, 3 février 1978, CFMUS 329-8
Les premiers diplômés Ph.D. Musicologie, en 1981-1982 sont Marie-Thérèse Lefebvre et Jean-Pierre Pinson.

Cela avait entraîné des modifications à des cours existants, l'ajout de nouveaux cours en histoire et langages musicaux, ainsi que la création d'une banque de séminaires, chaque année plus étoffée, en accord avec la modification des programmes des grades supérieurs. Dans la banque de cours, signalons quelques nouveautés: les Ateliers de musique ancienne, la série de cours en Sémiologie, la Musicographie, les cours d'Esthétique musicale. Bien que le programme soit en place, le manque chronique de ressources pose des problèmes à chaque semestre pour assurer l'enseignement des cours et séminaires des périodes classique et romantique³⁸. Les solutions sont temporaires et l'enseignement est confié à des chargés de cours. Cependant, la conséquence la plus sérieuse de la pénurie de professeurs touche les projets de mémoires et de thèses traitant des sujets de ces périodes, de même que les travaux dirigés qui ne trouvent pas de directeur. Pour cette raison, la Faculté perd des candidats qui poursuivent leurs études ailleurs. Il faudra attendre l'engagement de Ramon Pelinski en 1977 pour combler cette lacune chronique depuis la première création du programme en 1970³⁹.

A cette époque il a été question d'un programme de cours en ethnomusicologie, mais le projet, présenté au Conseil en 1975, n'a pas eu de suite dans l'immédiat⁴⁰. Cette idée se développera une année plus tard, avec le projet de recherche sur la musique des Inuit⁴¹ et la venue de Charles Boilès, invité à donner une série de cours intensifs à la Faculté. L'année suivante, soit en 1977, il sera engagé comme professeur à temps plein, introduisant quatre cours de base en ethnomusicologie. Ainsi commence le développement du secteur de musiques de traditions orales; au fil des ans, il prendra une place importante et de plus en plus autonome par rapport à la musicologie⁴².

³⁸ Procès verbal de la 310^e réunion du Conseil, 12 mai 1976, CFMUS 310-5.5.

³⁹ Procès-verbal de la 318^e réunion du Conseil, 25 février 1977, CFMUS 318-3.1.

⁴⁰ Proposé par Carmelle Bégin-Tanga Nyamé. Procès-verbal de la 297^e réunion du Conseil, 3 et 6 mars 1975, n. 1026.

⁴¹ 15 avril 1976 : Projet de recherche soumis par J.J. Nattiez sur la musique des Esquimaux.

Procès-verbal de la 308^e réunion du Conseil, 15 avril 1976, CFMUS 308-3.1.

⁴² Procès-verbal de la 310^e réunion du Conseil, 12 mai 1976, CFMUS 310-5.5; 311^e réunion, 21 mai 1976, CFMUS 311-3. Au sujet de la création des cours d'ethnomusicologie, voir le procès-verbal de la 320^e réunion, 1^{er} avril 1977, CFMUS 320-2.2 .

Le parcours qui a mené au développement du secteur Ethnomusicologie est décrit dans l'article de Monique Desroches, « L'ethnomusicologie à la Faculté de musique de l'Université de Montréal: bilan et prospective », publié dans ce même *Cahier de la SQRM*.

Dans la même lancée s'est formée la première équipe de recherche soutenue par des organismes des deux gouvernements: le **Groupe de recherche en Sémiologie musicale** dirigé par Jean-Jacques Nattiez. Ses travaux ont été financés de 1974 à 1980 par les subventions successives du Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) et, pendant un an, par le Fonds pour les chercheurs et l'aide à la recherche (FCAR) du Ministère de l'Éducation du Québec. Le Groupe avait deux volets: l'application de la méthode sémiologique à l'analyse de la musique de Debussy et la tradition musicale des Inuits⁴³. Plusieurs mémoires, thèses et publications⁴⁴ issus des activités des membres du groupe se sont échelonnés jusqu'en 1990⁴⁵.

En 1978, à la suite de la décision de ne pas l'intégrer à la F.A.S, la Faculté de musique prend un nouvel essor qui se manifeste à la fois par l'augmentation du nombre d'étudiants et la promesse de nouveaux postes de professeurs. En 1979, le secteur musicologie dispose de sept postes et la direction en prévoit deux nouveaux dans les années à venir⁴⁶. En juin de la même année, « conformément à la volonté exprimée par les membres de la Faculté », l'ancien doyen de la F.E.S., Henri Favre, est nommé nouveau doyen de la Faculté de musique⁴⁷. Les deux années suivantes apporteront des changements dans l'équipe des enseignants du secteur: le départ de Gerrit Tetenburg⁴⁸ et de Lyse Richer-

⁴³ Le Groupe de recherche de la musique des Esquimaux formé de Nicole Beaudry, Claude Charron, Denise Harvey, et la dernière année, Monique Desroches. Informations communiquées par courriel personnel de Jean-Jacques Nattiez, le 19 octobre 2005.

⁴⁴ Elisabeth Morin, *Essai de stylistique comparée : les variations de William Byrd et John Tomkins sur John come kiss me now*, Presses de l'Université de Montréal, 1979.

Elisabeth Morin, *Les structures mélodiques et rythmiques d'une fugue de Bach : fugue no VII en mi bémol, 1er livre du "Clavecin bien tempéré."* Groupe de recherches en sémiologie musicale, n. 7, Presses de l'Université de Montréal, 1979.

D'autres travaux du Groupe de recherches en sémiologie musicale ont été édités comme publications internes de la Faculté de musique. D'autres travaux du groupe de recherches en sémiologie musicale ont été édités comme publications internes de la Faculté de musique.

⁴⁵ Marcelle Guertin, *De la lecture à l'audition d'un texte musical. Une étude des thèses dans le Livre I des Préludes pour piano de Debussy*. Presses de l'Université de Montréal, 1990.

⁴⁶ Procès-verbal de la 343^e réunion du Conseil, 20 avril 1979, CFMUS 343-3.

⁴⁷ Procès-verbal de la 341^e réunion du Conseil, 16 février 1979, CFMUS 341-4.

A noter la divergence entre les informations données par les procès-verbaux du Conseil et celles de l'annuaire, souvent en décalage d'une année. La raison en est la préparation de l'annuaire qui est rédigé plusieurs mois à l'avance afin de pouvoir être imprimé à temps pour les inscriptions au printemps. Ainsi, le changement de la direction de la Faculté, en juin 1979, apparaît dans l'annuaire de l'année 1980/81, alors qu'il était déjà effectif l'année précédente.

⁴⁸ Procès-verbal de la 356^e réunion du conseil, 6 juin 1980, CFMUS 355-4.1.2.

Lortie; l'engagement de deux nouveaux professeurs, qui viendront élargir l'équipe du secteur musicologie: Marie-Thérèse Lefebvre et Marcelle Guertin.

Le chemin le moins fréquenté

Malgré le nouvel essor de la Faculté, le programme d'Histoire et langues musicales traverse une période d'incertitude. Les compressions budgétaires à l'Université imposent des préoccupations considérables à la direction de la Faculté. Le nombre de nouvelles inscriptions est réduit; la totalité des étudiants en Histoire et langues musicales ne dépasse pas un dixième de l'ensemble des étudiants de la Faculté. Ne serait-il pas justifié d'abolir le programme et de prévoir dans le cadre du Baccalauréat général une troisième année orientée vers la musicologie, préparant les éventuels candidats à la maîtrise ?

Tableau 3. Tableau démographique des inscriptions

Année	1951-52	1966-67	1967-8	1968-69	1969-70	1970-71
Nombre total d'étudiants inscrits à la Faculté*	57		106	131	158	114	199

Année	1971-72	1972-73	1973-74	1974-75	1975-76	1976-77	1977-78
Nombre total d'étudiants Inscrits à la Faculté*	227	217	228	247	223	247	283
Secteur Bac. Histoire et langues **		20	11				16
Secteur Bac. Histoire et langues***				3	2	8	

Année	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Nombre total d'étudiants Inscrits à la Faculté*	370	396	443	472	442	489	550
Secteur Histoire et langues/Musicologie **	16	7	12	11	12	14	
Secteur Bac. Histoire et langues/Musicologie ***	4	4	3	4	6	5	7

* Statistiques du Bureau du registraire

** Ensemble de toutes les années du Baccalauréat du secteur (statistiques internes)

*** Admissions en première année (statistiques internes)

Les espaces vides: les informations sont manquantes.

Le tableau démographique des inscriptions à la Faculté et des admissions dans le secteur Histoire et langues musicales est assez éloquent; il présente la fluctuation du nombre d'étudiants inscrits à la Faculté de musique d'après les statistiques officielles du Bureau du registraire⁴⁹. Il n'existe pas de statistiques du registraire selon les secteurs avant 1992-93; seules les inscriptions selon les grades qui peuvent donner certains indices du nombre d'étudiants aux études supérieures en musicologie. Les archives internes de la Faculté (artisanales) conservent aussi quelques chiffres, mais ne disposent pas de statistiques systématiques; ils se rapportent aux admissions en première année, non aux inscriptions définitives. Il n'est pas difficile d'y retrouver la trace du chemin le moins fréquenté: entre deux et huit nouveaux étudiants à chaque rentrée. Les statistiques d'inscriptions selon les grades sont précises. Cependant, comme le grade de Maîtrise ès arts a été attribué à toutes les maîtrises en musique entre 1975 et 1978, il n'est pas possible de discerner le nombre d'étudiants en musicologie avant les années 1980.

Entre 1980 et 1983, l'Université adopte des mesures d'austérité et impose la rationalisation à toutes ses unités. La Faculté de musique doit en tenir compte. C'est dans ce cadre qu'on envisage deux possibilités: soit la suppression du programme Histoire et langue au premier cycle, soit sa révision qui tiendrait compte du contexte budgétaire et des ressources disponibles du milieu.

Tableau 4. Statistiques selon les grades

Année	1978-79	1979-80	1980-81	1981-82	1982-83	1983-84	1984-85
Nombre total d'étudiants	370	396	443	472	442	489	550
B.Mus	285	308	336	359	324	363	407
Maj. Musique	7	1	-----	-----	-----	-----	-----
M.A.	36	30	33	30	28	23	27
M. Mus.	29	43	52	60	62	73	91
D. Mus.	7	9	12	13	16	26	13
PhD	6	5	10	10	12	14	12

Dujka Smoje, alors responsable du programme, est chargée de préparer et coordonner la réforme destinée à devenir le **Baccalauréat en musique, spécialisé en musicologie**. Les consultations durant les années 1980-83 produisent plusieurs documents

⁴⁹ Ces statistiques sont publiées le 1^{er} décembre de chaque année.

de travail qui font état des problèmes de nature pédagogique, de coordination des cours, du manque de ressources, de la qualité d'enseignement, et proposent différentes solutions, largement discutées, aussi bien par l'équipe des professeurs du secteur, que par les étudiants⁵⁰. Au terme de trois années d'hypothèses et de révision, le programme de Baccalauréat en musique spécialisé en musicologie est mis au point et adopté par le Conseil en avril 1983⁵¹. Il apparaît pour la première fois dans l'annuaire de 1984-85 et ses premiers diplômés terminent en 1985.

Musicologie: Enfin, un programme complet

Pour mieux comprendre les enjeux de cette révision du programme entre 1980-83, qui a navigué entre l'abolition et l'adaptation, voici les grandes lignes du débat tel qu'il se profile dans les notes de travail des participants, professeurs et étudiants.

Au premier plan, figurent les discussions concernant la raison d'être du programme, ses priorités, sa viabilité, tenant compte de l'objection majeure de l'administration lorsqu'il s'agit de compter le nombre d'étudiants inscrits dans le secteur. En cours de route, un consensus se dégage: le programme devrait répondre à deux objectifs pédagogiques: assurer une formation générale dans le domaine musical, et en même temps, offrir une initiation aux techniques et méthodes de recherche en musicologie, afin de préparer les étudiants à la poursuite des études supérieures.

Les étudiants insistent ⁵²: « Ce programme se loge au premier rang d'une institution où l'on dispense un enseignement supérieur » et « propose un profil essentiel à tout étudiant désireux d'apprendre le métier de musicologue⁵³ ». Ils demandent d'élargir les horizons du programme et de modifier le nom en usage en faveur de celui du programme en Musicologie. Suit une liste de propositions concrètes pour répondre aux besoins des étudiants, dont l'assouplissement des cours obligatoires, la coordination des cours

⁵⁰ Le dossier et les documents de travail qui retracent la révision du programme de 1980-1983 sont conservés dans les archives personnelles de D. Smoje.

⁵¹ Procès-verbal de la 891^e réunion du Conseil, 8 avril 1983, CFMUS 391.

⁵² Document de travail de mai 1981, p. 3. Il est signé par 15 étudiants (dans l'ordre des signatures): Jeannine Barriault, Jean Boivin, Michel Desnoyers, Céline Thibault, Lucie Bourgoïn, Josée Vaillancourt, Sarah Gilbert, Louise Paquette, Annabel McGovern, Gaetano Rondelli, Isabelle Robichaud, Colette Vézina, Gaétan Martel, France Lambert.

⁵³ Id. p. 3.

d'histoire et de langages musicaux et enfin, l'exigence que la Faculté trouve les ressources humaines pour réaliser le programme. Leur texte souligne aussi l'importance du rayonnement de ce secteur, des conditions qui lui permettront de s'affirmer à tous les paliers, du campus universitaire jusqu'à celui du circuit international⁵⁴. La réflexion cherche à préciser l'orientation générale de la Faculté, et la nécessité de « développer une école de pensée, une philosophie originale face aux autres écoles de musique ». Tenant compte du contexte québécois et des besoins du milieu, la Faculté « devra offrir une orientation spécifique (musique contemporaine et recherches en musicologie québécoise) ⁵⁵».

Une proposition envisageant le remplacement des cours de langages musicaux par ceux d'écriture et d'analyse, parallèles au secteur théorie et écriture, suscite de vives discussions de la part des étudiants. Cette idée va à l'encontre de la conception originale des cours de langages musicaux réunissant l'analyse, l'étude stylistique comparée, l'écriture et la théorie qui ne se retrouvent pas ailleurs. De plus, les étudiants soulignent l'importance d'établir « une réelle coordination entre les cours d'histoire de la musique et ceux de langages musicaux⁵⁶ ».

Après avoir exploré plusieurs hypothèses, c'est finalement le programme d'un Baccalauréat en musique spécialisé en musicologie qui sera adopté par le conseil au printemps 1983 et appliqué dès l'automne suivant⁵⁷.

Tel que conçu, le programme rendait possible le calendrier cyclique des cours de base, en particulier ceux d'histoire et des langages musicaux. Malgré la conviction des étudiants et de plusieurs professeurs au sujet de l'utilité des cours de Langages musicaux, dont l'approche particulière ne se confondait pas avec les cours d'analyse, la série disparaît discrètement du répertoire des matières enseignées. Les raisons principales sont leur statut optionnel et la pénurie des professeurs qui pouvaient assumer ce genre d'enseignement.

La structure de ce programme révisé tient compte des objectifs qui se sont précisés au cours des discussions: donner une formation générale et préparer les étudiants introduction aux méthodes de recherche. D'où le nombre de cours obligatoires réduit à six,

⁵⁴ Id. p. 6

⁵⁵ Document de travail de Marie-Thérèse Lefebvre, 13 novembre 1980.

⁵⁶ Document de travail des étudiants, mai 1981, p. 4.

⁵⁷ Procès-verbal de la 391^e réunion du conseil, 8 avril 1983, CFMUS 391-5.

au profit de plusieurs blocs optionnels permettant un choix de cours très souple, en précisant le nombre de crédits dans chaque bloc. L'éventail des options répondait à l'exigence d'une formation générale, sans négliger la base du métier du futur musicologue.

Ces cours ne sont pas réservés uniquement aux étudiants du secteur Histoire et langues musicales. Ils offrent une culture musicale indispensable aux étudiants issus d'autres options, remplissant les classes d'un nombre souvent plus élevé de participants qui ne se destinent pas à la musicologie.

La mission de la Faculté et les cadres d'enseignement se sont donc précisés avec le temps, suivant les transformations du contexte social et universitaire. Les pages qui précèdent racontent le parcours politique et événementiel de l'institution, puis dans ce contexte, l'émergence de la musicologie en tant que domaine d'étude et de recherche clairement défini. Reste cependant le volet interne, celui du contenu pédagogique - les cours, les méthodes de formation, le corps professoral - qui détermine le profil et la raison d'être d'un secteur. En observant de plus près les matières enseignées, la hiérarchie des cours, l'adaptation ou la transformation de leur contenu au fil des ans, on pourrait suivre la dynamique qui a mené à la construction d'un programme qui tient maintenant la route depuis plus de deux décennies. Pour l'instant, ce volet restera en attente; il exige un autre regard et un autre temps.

Quelques points marquants sont à retenir de ce parcours qui s'achève en 1983:

- Le détachement du statut clérical de la Faculté de musique et l'abandon de toute orientation religieuse dans ses programmes.
- L'intérêt croissant pour la musique du XXe siècle
- La polarisation des études entre la musique contemporaine et la musique ancienne
- La difficulté chronique à faire une place équilibrée à l'étude de la musique classique et romantique
- La recherche d'un partenariat efficace entre les domaines de création et du savoir
- La percée de l'ethnomusicologie à partir de 1977
- La place accordée à la musique québécoise

- La conquête de l'espace vital du programme de trois cycles en musicologie
- La cristallisation de la musicologie en tant que discipline universitaire.

Depuis vingt ans, le profil de la Faculté s'est raffermi, la musicologie est devenue une véritable discipline universitaire, tant sur le plan des projets de recherche que du rayonnement, rassemblant ainsi un nombre d'étudiants croissant en qualité et en diversité. Avec le cadre d'étude et de recherche au niveau des trois cycles, les candidats sont devenus plus nombreux, le chemin de la musicologie davantage fréquenté. Les racines ont bien pris, de nombreux défis ont été relevés. Mais c'est déjà une autre histoire...

Il faudrait parcourir les quatre décennies suivantes pour compléter le cheminement de ce programme qui a modelé le profil de la musicologie à la Faculté de Musique de l'Université de Montréal.

Documentation

Documents d'archives:

Les annuaires de la Faculté de musique, Université de Montréal, 1951-1985.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de la Faculté de musique, Université de Montréal, 1971-1985.

Les statistiques des inscriptions, Bureau du registraire, Université de Montréal, 1951-1991.

Dossiers du Comité de musicologie, Faculté de musique, Université de Montréal, 1971-1974, 1980-1983, archives personnelles, Dujka Smoje.

Écrits

Lefebvre, M. Th., Nattiez, J.-J., « La Faculté de musique de l'Université de Montréal : un survol de son histoire » dans *Hommage aux Bâtisseurs*, livret du concert du 3 février 2001, Célébrations du Cinquantenaire de la Faculté de musique, 2001.

Bail-Milot, L., *Jean Papineau-Couture, la vie, la carrière et l'œuvre*, Montréal, Hurtubise HMH, 1986.

Nattiez, J.-J., éd., *Musiques, Une Encyclopédie pour le XXI^e siècle*, vol. 2: *Les savoirs musicaux*, Actes Sud/Cité de la musique, 2004.

Dujka Smoje
Faculté de musique
Université de Montréal

Publié dans *Les Cahiers de la société québécoise de recherche en musique*,
« Reminiscences », Volume 8, Numéro 2, Juin 2006, p. 9-19.

Révisé en mars 2024